



Centre de voile Grande-Rivière, Gatineau, Québec

Étape N°1 du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

31 mai et 1er juin 2025

Autorité organisatrice : Fédération de voile du Québec et Centre de voile Grande-Rivière

L'annotation (PD) dans une règle de l'avis de course signifie que conséquemment à l'infraction d'une de ces règles, le comité peut se réserver le droit de sanctionner une pénalité autre que la disqualification.

1. RÈGLES

- 1.1 La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1. La régate est ouverte aux classes Optimist (4 flottes), ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7
- 2.2. Les ILCA 6 et les ILCA 4 seront considérés comme deux classes, si le nombre requis de participants est atteint dans chacune des classes.
Dans le cas contraire, elles seront considérées comme une seule classe et les participants pourront changer de gréements au cours de l'événement. Cependant, les deux voiles doivent obligatoirement porter le même numéro de voile, soit celui soumis à l'inscription. Ceci change les règles de la classe ILCA.
- 2.3. Un minimum de 5 inscriptions est nécessaire pour constituer une classe. Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les compétiteurs doivent être membres en règle au sein de la FVQ / Voile Canada et doivent présenter une preuve d'âge.
- 2.4. L'inscription sera officielle quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté.

3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

3.1. Frais d'inscriptions à la régate, taxes incluses (2 jours, samedi et dimanche) :

	FRAIS D'INSCRIPTION AVANT LE 23 MAI 2025	FRAIS D'INSCRIPTION À PARTIR DU 24 MAI 2025	FRAIS D'INSCRIPTION À PARTIR DU 30 MAI 2025, 16 h
BATEAU SIMPLE	80,00 \$	130,00 \$	140,00\$

3.3. Le [formulaire d'inscription](#) est aussi disponible sur le site de la FVQ.

3.4. Il n'y a pas de frais à payer pour les bateaux de support avec ou sans entraîneur. Toutefois, les bateaux doivent s'enregistrer au bureau d'inscription pour des raisons de sécurité.

3.5. Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de Voile Canada et avoir payé leur cotisation d'entraîneur.

4. HORAIRE

4.1.

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
SAMEDI 31 MAI	07h30-09h00	Confirmation des inscriptions/Nouvelle inscription
	09h00	Réunion des barreurs
	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
DIMANCHE 1ER JUN	10h00	Premier signal d'avertissement de la journée
	Dès que possible	Présentation des médailles

4.2. Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00, le dernier jour de la régate.

5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au bureau de la course et sur le site internet <https://www.ecole.cvgr.qc.ca/festivoile-2025> et de la Fédération.

6. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type au vent-sous le vent.

7. CLASSEMENT

7.1. Pour chaque classe, il n'y a pas de nombre limité de courses.

7.2. Une course doit être validée pour constituer une série.

7.3. Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

7.4. Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

- 7.5. Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

8. BATEAUX DE SUPPORT

- 8.1. Les bateaux de support doivent se tenir à 50 mètres de la zone de course pendant les courses, à l'exception des entraîneurs de la flotte verte.

9. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

- 9.1. Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.
- 9.2. Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans la cour de remisage.

10. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimist.

11. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- 11.1. Les compétiteurs participent à la régate à leur propre risque. Voir [règle 4 des RCV](#) : Décision de courir. L'autorité organisatrice et le CVGR n'accepteront aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.
- 11.2. Suite à son inscription, le participant à cette régate, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

12. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Contacter Tristan King à competition@cvgr.qc.ca pour toutes questions.

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.